

Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

COMPTE RENDU

Assemblée Générale du 10 Avril 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1) Rapport du Président
- 2) Rapports financiers, bilan 2020, prévision 2021
- 3) Renouvellement du Conseil d'Administration
- 4) La gestion du port par le Conseil Départemental (CD) et sa Société Publique Locale (SPL)
 - Bilans Conseils Portuaires Septembre et Décembre 2020 (CP)
 - Bilans SPL, 2019, atterrissage 2020, prévision 2021
 - Préparation Assemblée du Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance 2021
- 5) Actions
- 6) Questions diverses

Tenue de l'Assemblée Générale

- Dans un contexte difficile cette assemblée a pu avoir lieu avec l'accord de la Préfecture Départementale de la Manche
- Un grand merci aux participants qui se sont déplacés
- Effectif en diminution, 6 non renouvelants, 9 départs de St Vaast dont 7 ventes de bateaux, 2 départs pour non satisfaction et 8 nouveaux adhérents
- Il est rappelé que pour être membre de l'association il faut être titulaire d'une AOT ou être inscrit sur la liste d'attente
- Nous sommes donc 76 adhérents représentant 76 navires
- Pour que cette AG puisse se tenir valablement le quorum à atteindre doit être de 30% de l'effectif global de l'Association.
- Avec 14 adhérents présents et 31 pouvoirs, soit 45 présents et représentés, le quorum de 23 est atteint
- L'Assemblée peut donc avoir lieu et les décisions seront approuvées à la majorité simple des présents et représentés

Remerciements

- En temps que membre de notre association, un grand merci à Gilbert DOUCET, nouveau maire de St Vaast d'avoir pu se libérer malgré toutes ces nouvelles et lourdes tâches, pour être parmi nous
- Eux aussi sont membres de notre association depuis quelques années, mais en ces années 2020 et 2021, ils ont choisi de s'investir encore un peu plus :
 - Michel BONDET est désormais Président de l'Association des Pêcheurs de Loisir en Mer du Val de Saire (PLMVS)
 - Jean RIBY qui est redevenu Président du Yacht Club de Saint Vaast (YCSV)

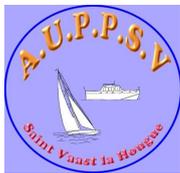
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Rapport du Président

- Compte rendu AG du 24 Novembre 2018

- Aucune remarque n'étant formulée,
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Adopté à l'unanimité

- Actions majeures pour cette année 2020

- Janvier, Février, Mars 2020 : Port de Demain
La SPL a souhaité faire une étude sur ce que pourrait être le Port de Demain de St Vaast. Mission pilotée par Normandie Maritime et réalisée par un consultant de la société Wiinch
Trois phases : état des lieux, atelier pour définir les axes afin de rendre le port plus attractif, perspectives et moyens à mettre en œuvre
<http://auppsv50.fr/index.php/societe-publique-locale/port-de-demain>
- Mars 2020 : réunion AUPPSV/SPL annulée pour cause de Covid
- Juin 2020 : participation au Conseil Municipal (CM), état des lieux sur le projet de Comptoir Touristique et Culturel où le cabinet d'architecte devait revoir sa présentation
- Juin 2020 : réunion du Conseil Portuaire (CP) reporté pour cause de Covid
- Juillet 2020 : réunion Agence Portuaire/SPL/AUPPSV, révision de Règlement Particulier de Police du Port de St VAAST (RPP). L'utilisation des installations portuaires par les plaisanciers est définie dans ce règlement. Nous avons donc été sollicités pour participer à cette révision. Ce document devra être validé au Conseil Portuaire de Décembre 2020
<http://auppsv50.fr/index.php/informations-portuaires/reglements-port>
- Août 2020 : réunion SPL/AUPPSV, présentation du réaménagement de la zone technique et des parkings dans le cadre du projet initial d'implantation du Comptoir Touristique et Culturel
<http://auppsv50.fr/index.php/informations-portuaires/travaux-2021>
- Juillet 2020 : Lucien POIROT, également vice président de l'Unan Manche et à ce titre membre de l'Assemblée générale plénière du Conseil Maritime de Façade Manche Est et Mer du Nord (CMF MeMnor), a été sollicité pour recueillir les avis des différentes associations concernées par ce projet :
« Le projet d'extension de la réserve nationale naturelle (RNN) du Domaine de Beauguillot, sur la commune de Sainte-Marie-du-Mont (50), a pour objectif d'améliorer les fonctionnalités écologiques du site et notamment sa capacité d'accueil pour l'avifaune migratrice. Ce projet a déjà reçu un avis d'opportunité favorable du conseil national de la protection de la nature (CNPN) le 23 octobre 2019 ».
Projet ayant reçu un avis défavorable des associations, tout particulièrement en terme de navigation
- Septembre 2020 : réunion du Conseil Portuaire (CP), bilans d'activité et financier 2019
<http://auppsv50.fr/index.php/conseil-departemental/conseils-portuaires>
- Septembre 2020 : participation au Conseil Municipal (CM), refus du projet de Comptoir Touristique et Culturel incompatible avec le PLU
http://auppsv50.fr/lp/Municipalite/conseil%20municipal/2020/20200924%20proces-verbal_du_conseil_municipal-extraits.pdf

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

- Octobre 2020 : réunion Maire et toutes les associations de St Vaast, présentation et attentes de chacune.
 - Novembre 2020 : Action du président de l'AUPPSV auprès du Préfet de la Préfecture de la Manche pour l'obtention de l'autorisation de déplacement des plaisanciers vers leurs bateaux pour hivernage.
 - Décembre 2020 : réunion du Conseil Portuaire (CP), bilan activités et atterrissage 2020, prévision budget 2021, travaux 2021, tarifs 2021, validation du Règlement Particulier de Police, validation du Plan de réception et traitement des déchets
<http://auppsv50.fr/index.php/conseil-departemental/conseils-portuaires>
- Evolution du site internet AUPPSV
- Les différentes périodes de confinements ont permis au président d'étoffer et de compléter le site internet de l'association
<http://auppsv50.fr/>
- suivi des installations d'éoliennes en Manche et Bretagne. A suivre tout particulièrement la création d'un parc au large de Barfleur. En Val de Saire, création d'une association « Eolarge » pour suivre ce projet
<http://auppsv50.fr/index.php/manifestations-actualites/eolien>
 - suivi des manifestations, articles de presse et actualités sur l'ensemble du Département y compris les ports gérés par la SPL. On pourra y suivre l'évolution du port de Barneville-Carteret
 - informations sur les possibilités de navigation dans les Iles Anglo-Normandes, navigation fortement impactée par le Covid, mais qui devrait s'assouplir
 - informations sur toute la réglementation imposée par le Covid (arrêtés préfectorales départementales et maritimes, décrets nationaux). Le président rappelle qu'à ce jour, bien qu'il n'y ait aucune limite sur la navigation, les ports d'attache, au départ et à l'arrivée, ne doivent pas se situer à plus de 10km du lieu de résidence du plaisancier. A la question d'un déplacement possible de St Vaast au port de Cherbourg, le président répond que cela est interdit soulevant la désapprobation de membres présents
<http://auppsv50.fr/index.php/manifestations-actualites>
 - toutes les informations portuaires de St Vaast
<http://auppsv50.fr/index.php/informations-portuaires>
 - toutes les actions départementales sur le nautisme (comptes rendus des Conseils Départementaux et projets) ainsi que les comptes rendus des Conseils Portuaires.
<http://auppsv50.fr/index.php/conseil-departemental>
 - toutes les actions de la SPL pour la gestion du port
<http://auppsv50.fr/index.php/societe-publique-locale>
 - toutes les actions municipales se trouvant liées au fonctionnement du port (comptes rendus des Conseils Municipaux)
<http://auppsv50.fr/index.php/municipalite>
 - informations SNSM avec leur Newsletter
<http://auppsv50.fr/index.php/snsn>
 - les dernières réglementations de pêche
<http://auppsv50.fr/index.php/snsn>

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





- sans oublier toute la réglementation sur la sécurité en navigation avec la mise à jour de toutes les fiches émises par le Ministère de la Mer
<http://auppsv50.fr/index.php/division-240>

Après avoir entendu les rapports financiers et procédé au renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration, la gestion du port par le Conseil Départemental et sa SPL sera abordée plus en détail.

Rapports financiers

Bilan financier 2020

Le trésorier présente son bilan financier de l'exercice 2020 (diapo n°4).

Les frais de suivi ont concerné la SPL, Merceron et Lauraur (Marina) auprès de la société Infogreffe ou Société.com afin d'obtenir les différents documents d'analyse de ces 3 sociétés.

L'association est adhérente à l'Union Nationale des Associations de Navigateurs, région Manche qui regroupe les départements 22, 35, 50, moyennant une cotisation de 2€ par adhérent. Le Président en est le vice-président représentant le 50

Prévision de Budget 2021

Le trésorier présente le budget 2020 (diapo n°5).

Depuis 2019 nous avons une assurance couvrant notre responsabilité civile et juridique

Depuis que nos comptes sont au Crédit Mutuel nous bénéficions d'une association « Helloasso » pour avoir la possibilité de proposer à nos adhérents un règlement de leur cotisation par internet. Cela commence à bien fonctionner (10 cotisations) et nous allons donc participer à cette association par un don de 50€. Ceci permettra à nos adhérents de ne pas effectuer de don personnel

Vote du quitus bilan 2020 et approbation budget 2021

Quitus au trésorier pour son bilan financier 2020 :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Quitus est donné à l'unanimité.

Vote du budget provisionnel 2021 :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le budget provisionnel est adopté à l'unanimité.

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration comme les statuts le prévoient (par tiers tous les ans)(diapo n°6).

Sont sortants en 2020 : François JARDILLIER
Jean RIBY

Sont démissionnaires : Gibert DOUCET compte tenu de ses nouvelles fonctions
Jean Pierre GODEY, pour un départ imminent à Cherbourg

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Se représentent : François JARDILLIER
Jean RIBY

3 postes sont donc à pourvoir
Pas de candidat

Le vote à main levée est adopté à l'unanimité

Qui est contre la réélection de François JARDILLIER ?

Voix contre : 0
Abstentions : 0
Réélection à l'unanimité

Qui est contre la réélection de Jean RIBY ?

Voix contre : 0
Abstentions : 0
Réélection à l'unanimité

Gestion du port par le Conseil Départemental (CD) et sa Société Publique Locale (SPL)

- Conseil Départemental (diapo n°7)
 - Le Conseil Départemental a en charge l'organisation des réunions des Conseils Portuaires (2 fois par an) et de la réunion du Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance (CLUPPP) selon les règles définies par le Code des Transports qui intègre depuis 2015 le Code des Ports
 - Les comptes rendus de ces Conseils Portuaires se trouvent sur le site et nécessitent une identification pour y avoir accès
<http://auppsv50.fr/index.php/conseil-departemental/conseils-portuaires>
 - Il reçoit, 1 fois par an, un rapport détaillé, de la part de la SPL, sur l'activité et les comptes financiers du port de l'année précédente selon la Délégation de Service Public de 2014
<http://auppsv50.fr/index.php/societe-publique-locale/comptes-de-gestion>
- Société Publique Locale (SPL)
 - Constitution du Conseil d'Administration (diapo n°8) selon les statuts de 2015. 4 représentants élus du Conseil Départemental, 1 représentant par municipalité
 - Avec l'intégration du port de BARNEVILLE-CARTERET en 2020 et l'intégration de Granville en 2021 nous devrions avoir une modification de ces statuts car ils ne reflètent plus la structure actuelle. A partir de 2021 cette SPL est constituée de 7 établissements en comparaison des deux existants à sa création
 - Jusqu'au mois de Décembre 2020, le Directeur Exécutif, qui était Directeur du département Mer au sein du Conseil Départemental, était détaché à 60% à la SPL
 - A partir de 2021 il devient salarié de la SPL
 - On peut noter une petite amélioration quant à l'intégration de nos représentants dans la mise en place de projets

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

- La liste d'attente (février 2021) ne compte plus que 58 demandes. Les plus importantes restent la catégorie 2 (moins de 6m) avec 29 demandes et la catégorie 3 (moins de 7m) avec 16 demandes
- Conseil Portuaire du 21 Septembre 2020 (comptes rendus AUPPSV et compte rendu Agence Portuaire sur site transmis le 15 Décembre 2020) (diapos 9 et 11 à 16)

En règle générale il faut attendre 3 mois pour avoir le compte rendu d'un Conseil Portuaire
Il se révèle également que ces comptes rendus sont loin d'être exhaustifs et quelque peu insuffisants

 - Activité 2019
 - Réfection Cale Tatihou (rejointoiement) : 11 700 €
 - Réfection quais Tourville et Vauban. Le département ayant refait les enrobés des quais Tourville et Vauban, la SPL a refait le marquage des parkings le long des deux quais : 5 800€
 - Informations sur le dragage. Etat des lieux et une estimation financière de 720 000€. Opération non terminée
 - Points abordés
 - Modification du périmètre portuaire qui va englober les terrasses des commerçants le long des quais Vauban et Tourville. Le département a souhaité redéfinir la zone de gestion de la SPL à la zone portuaire administrative définie en 1985
 - Point sur le Comptoir Culturel et Touristique-Ecole de Voile qui nécessitait une révision du cabinet d'architecte
 - Présentation du projet de réaménagement de la zone technique impliquée par l'installation du Comptoir
 - Location à quai de bateaux de plaisanciers. Protocole en cours de réflexion
 - Compte de résultat 2019 (détails diapo 1 et 2, Annexe 1)
 - Résultat hors impôts : 134 435€
 - Impôts : 45 754€
 - Solde excédentaire : 88 681€
 - Bilan SPL : solde excédentaire 66 505€ - impôts 6 324€
 - Nos interventions
 - Incompréhension sur le montant élevé de nos impôts. Il faut donc augmenter nos provisions
 - Evolution du capital de St Vaast. L'excédent de chaque année est reversé au titre du capital propre du port. Il s'élèverait en fin 2019 à 319 527€
 - Il n'y a toujours pas de bilan pour les coûts du dragage. Opérations non terminées
 - Demande d'un bilan sur les créances irrécupérables
 - Demandes d'informations sur le voilier « Le Tham ». Repris par la SPL en compensation des impayés, il a été remis en état et sera mis à la location
 - Point sur la situation de la « Marina ». Situation de redressement judiciaire avec plan de redressement accordé en 2019
- Conseil Portuaire du 15 Décembre 2020 (compte rendu AUPPSV sur site) (diapos 10 à 16)
 - Bilan prévisionnel activités 2020
 - Réfection de la cale Chantier Bernard

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

- Installation équipement Seabin. Equipement permettant un nettoyage automatique des eaux du port. Système qui a fonctionné durant tout l'été et qui a apporté de bons résultats. Résultats avec un niveau de maintenance insuffisant et mise en panne du système. Remontage parès maintenance prévu en début de saison.
- Réaménagement du hall de la capitainerie. Création d'un bureau pour le maitre de port. Mise en place d'un faux plafond pour réalisation d'une meilleure isolation et d'une salle de réunion
- Points abordés
 - Comptoir Touristique et Culturel abandonné. La municipalité a fait valoir son refus à l'implantation de ce bâtiment. Implantation non conforme au PLU
 - Réaménagement de la zone technique. Réaménagement plus léger, réorganisation de la partie déchetterie, agrandissement côté ponton K, reprise des bandes de roulement du roulève
 - Présentation du réaménagement des parkings de la Marina jusqu'à la bouée de Quinéville (plan diapo 7, Annexe 1). Une zone d'environ 100 places sera réservée aux plaisanciers dont 10 seront réservées aux salariés de Tatihou. Cette zone sera fermée. La carte d'accès servira également aux 2 sanitaires et inclura le Passeport Escale. Elle sera utilisable sur l'ensemble des ports de la Manche.
 - Location à quai de bateaux. En attente d'une réglementation nationale
 - Validation du Règlement Particulier de Police du Port de St Vaast
 - Validation du Plan de Réception et Traitement des déchets
- Travaux 2021
 - Réfection joints feu vert. Poursuite de la réfection de la cale de Tatihou
 - Mesure d'épaisseur des différentes pièces des portes du bassin afin de définir d'éventuels besoins de travaux sur ces portes
 - Réaménagement zone technique
 - Réfection parkings
- Comptes atterrissage 2020
 - Résultat excédentaire 100 926€ (détails diapos 3 et 4, Annexe 1)
- Budget prévisionnel 2021
 - Résultat excédentaire 36 812€ (détails diapos 5 et 6, Annexe 1)
 - Tableau comparatif sur les années 2019-2020-2021 (diapo 14)
 - Tableau comparatif sur les années 2019-2020-2021 pour les 5 ports de la SPL (diapo 8, Annexe 1). En règle générale les résultats d'exercice 2019 sont positifs pour St Vaast et négatifs pour les autres ports
Barfleur : - 466€ / La Hague : - 9 093€ / Portbail : - 43 718€ / St Vaast : + 88 685
Spl : + 60 181€
- Nos interventions
 - Nous attendons toujours la convention Mairie/SPL pour la gestion des terrasses
 - Demande d'explication sur l'évolution des charges salariales depuis 2016 selon la synthèse faite par G. COURTAY (diapos 9 et 10, Annexe 1)
Il s'avère que ces charges salariales sont composées :
 - Jusqu'en 2020 salaires des employés de St Vaast auxquelles venaient s'ajouter les salaires de mise à disposition de personnel du Conseil Départemental (particulièrement celui du Directeur exécutif) ainsi que les reventes de personnels entre ports différents (poste transfert de charge)

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

- A partir de 2021, la SPL évolue avec la création d'un établissement « siège » ce qui fait apparaître une ligne « salaires personnels siège ». Le salaire du Directeur exécutif se retrouvant dans cette nouvelle ligne budgétaire. Il nous faudra connaître la clé de répartition de ces salaires entre les différents ports
- On notera que la charge salariale en 2021 est en augmentation de 9% par rapport à 2019 et de 19% par rapport à la moyenne des coûts complets de personnel sur les années 2018 à 2020
- Demande de présentation de l'organigramme de la SPL, demande restée sans réponse
- Tarifs 2021 (diapos 17 à 20)
 - Une diminution des tarifs de -0.06%. Les tarifs de Cotentin Nautic font apparaître des locations supplémentaires
 - Offres de fidélité. Pour tout titulaire d'une AOT, 2 nuitées gratuites sur l'ensemble des ports de la SPL hors période 14/07 et 15/08
 - Les douches sont désormais gratuites à la capitainerie. Elles le seront à La Marina après révision du mode d'accès qui devrait intervenir avec la réfection des parkings. En attendant 10 jetons sont offerts à chaque titulaire d'une AOT et possesseur d'un bateau de plus de 7m. Il a été demandé que ce nombre passe à 20
 - Passeport Escale. L'abonnement passe à 15€ par an et offre cette année 15 nuitées gratuites sur l'ensemble des ports adhérentes
 - Location de vélos possible
 - Location possible du voilier « Le Tham »

Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance (CLUPPP - diapo 21)

En rappel, ce comité est constitué de plaisanciers, titulaire d'une AOT (votre contrat annuel) qui s'y sont inscrits volontairement. Il doit se réunir au moins 1 fois par an, sous l'égide de l'Agence portuaire du Département qui en assure la convocation. Lors de cette réunion doivent être présentés, le bilan de l'activité portuaire et le bilan financier exécuté de l'année n-1.

Tous les 5 ans 8 membres de cette assemblée sont élus pour être les représentants des plaisanciers au Conseil Portuaire durant les 5 années à venir (4 titulaires et 4 suppléants).

Compte tenu du contexte sanitaire cette réunion n'a pu avoir lieu et devrait être programmée pour le 4^{ème} trimestre 2021.

Le Président organisera, d'ici fin Juillet, une information pour l'ensemble de nos adhérents et préparer ainsi les prochaines élections. Il est impératif que notre association soit présente en Conseil Portuaire

Actuellement, selon la dernière liste des membres du Cluppp obtenue en Mars 2021, il n'y a que 100 plaisanciers inscrits sur 640. C'est bien trop faible !! Cette liste sera réactualisée en Septembre 2021.

Il faudrait arriver à donner plus de vigueur à ce comité.

Intervention Gibert DOUCET

Profitant de la présence de G. DOUCET voici ses réponses, en temps que maire de la commune de St Vaast, à nos questions (Annexe 2)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture à 17h30 cette assemblée générale 2020

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

